

CHARTE DES DEVANTURES ET ENSEIGNES

commune d'Allauch





Le mot du maire

Lionel de Cala

Depuis 2020, la Municipalité agit pour soutenir et pérenniser le commerce de proximité, l'artisanat et l'entrepreneuriat, essentiels à la vitalité de nos noyaux villageois et à l'attractivité croissante d'Allauch.

Les devantures commerciales participent pleinement à la mise en valeur de notre patrimoine et façonnent le paysage urbain.

Leur qualité et leur harmonie avec l'environnement sont donc primordiales.

Il s'agit d'inscrire l'architecture commerciale contemporaine dans le respect de nos ensembles urbains historiques, en favorisant la déambulation piétonne et en limitant les nuisances visuelles.

Face à la complexité des réglementations, cette charte vise à accompagner les professionnels dans leurs démarches.

Elle propose des recommandations concrètes, avec l'appui du CAUE13, pour l'aménagement des devantures et la pose d'enseignes.

Ce guide, à la fois pratique et pédagogique, a été conçu pour vous simplifier les procédures, éclairer la réglementation en vigueur et vous faire gagner un temps précieux.



Pourquoi une charte des devantures ?	04
Une charte, comment ça marche ?	05
Sur quel périmètre s'applique la charte ?	06
La devanture	08
• Composition	
• Devanture en applique	
• Devanture en feuillure	
Le système d'éclairage	14
• Types d'éclairage	
• Emplacement de l'éclairage	
Les éléments de fermeture	18
• Systèmes de fermeture	
• Coffres de volet roulant	
Quelles démarches pour mener à bien son projet ?	22
Les couleurs et les matériaux	20
• Teintes d'enduit	
• Devantures en applique	
• Menuiseries et éléments de fermeture	
Les protections solaires et climatiseurs	16
• Emplacement des protections solaires	
• Intégration des climatiseurs	



Les devantures commerciales de la rue Frédéric-Chevillon vers 1910.

Pourquoi une charte des devantures et enseignes ?

Aujourd'hui, quand on arpente les rues commerçantes, le constat ne se fait pas attendre : la multiplication des panneaux publicitaires et supports d'enseignes peu soignés nuit à la lisibilité des activités économiques, banalise notre cadre de vie et génère une pollution visuelle dans le paysage urbain.

Un besoin : diffuser la culture des belles devantures

Dès lors, dans l'intérêt de la commune, des habitants et des commerçants, il est important de mettre à la disposition des porteurs de projet les moyens d'améliorer la situation :

- Pour redonner de la qualité aux rez-de-chaussée commerciaux et aux rues.
- Pour renforcer l'attractivité du cœur du village.

Un outil : un guide des bonnes pratiques

Réalisée sur mesure pour la ville d'Allauch par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE13), la charte est un outil pratique pour requalifier les devantures commerciales et les enseignes du centre ancien de la commune.

Suivez le guide :



à privilégier



à éviter



Les devantures commerciales de la rue Frédéric-Chevillon en 2025.

Une charte, comment ça marche ?

La charte expose les principales recommandations à suivre lorsque l'on souhaite concevoir des devantures et enseignes respectueuses de l'identité et de la qualité du patrimoine bâti d'Allauch.

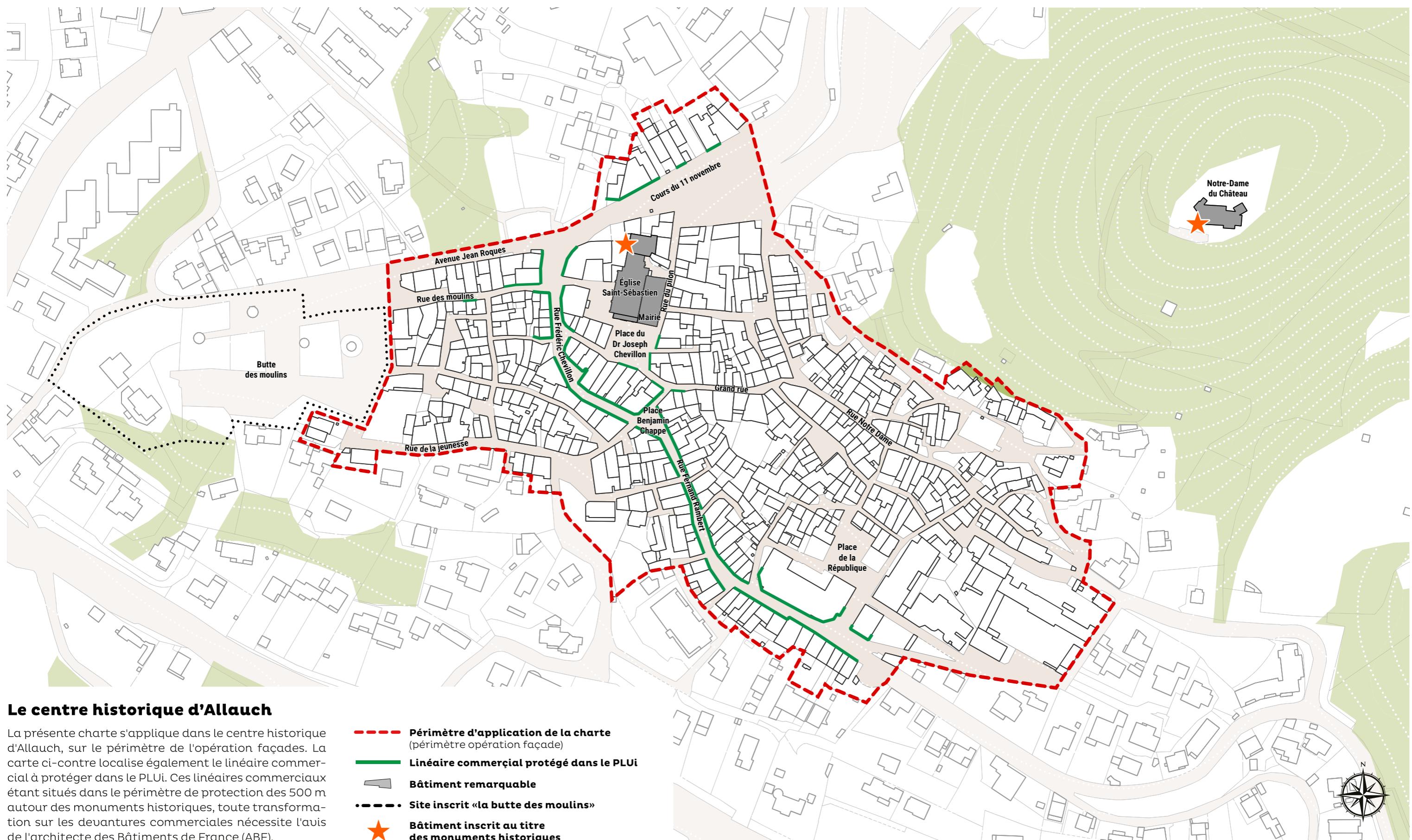
- Elle indique le périmètre où elle s'applique.
- Elle explique comment composer une devanture : À quelle hauteur positionner l'enseigne latérale en drapeau ? Dans quel matériau réaliser la devanture ? Comment traiter la porte d'entrée de l'immeuble qui jouxte la boutique ? Etc.
- Elle donne les moyens de faire les bons choix de matériaux, de proportions, de couleurs, de composition...
- Elle ne néglige aucun détail : éclairage, stores, climatiseurs, éléments de fermeture, etc.
- Elle propose des solutions abordables et simples pour une qualité garantie.

La charte s'adresse à tous les commerçants, actuels et futurs. C'est en respectant ces recommandations et en se faisant accompagner par le CAUE13 que les commerçants pourront mener à bien leur projet, avec la validation de la commune.

Une opportunité : l'accompagnement du CAUE13

Le CAUE13 conseille les porteurs de projet de devanture et enseigne. Pour garantir la meilleure mise en œuvre, cet accompagnement démarre le plus en amont possible et s'appuie sur la présente charte. Voir : quelles démarches pour mener à bien son projet p. 22.

Sur quel périmètre s'applique la charte ?



Le centre historique d'Allauch

La présente charte s'applique dans le centre historique d'Allauch, sur le périmètre de l'opération façades. La carte ci-contre localise également le linéaire commercial à protéger dans le PLUi. Ces linéaires commerciaux étant situés dans le périmètre de protection des 500 m autour des monuments historiques, toute transformation sur les devantures commerciales nécessite l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF).

- Périmètre d'application de la charte**
(périmètre opération façade)
- Linéaire commercial protégé dans le PLUi**
- Bâtiment remarquable**
- Site inscrit «la butte des moulins»**
- Bâtiment inscrit au titre des monuments historiques**



La devanture

Par le mot devanture, on désigne la partie de la façade qui concerne le magasin, ce qui fait qu'il a «pignon sur rue». Ce mot générique en englobe tous les éléments : la vitrine mais aussi les boiseries, l'enseigne, le store, la climatisation, etc.

Avant d'entrer dans le détail du projet, il convient de composer sa devanture par rapport à la façade. Objectif : susciter l'intérêt et la curiosité des passants. L'activité de commerce ou de service doit être facilement identifiable. La composition et les éléments qui constituent la devanture deviennent la carte d'identité du commerce.



Les devantures en pierre de Rognes réalisées dans les années 80, que l'on retrouve à plusieurs endroits du village, comme ici au début de la rue Frédéric-Chevillon, témoignent du soin apporté au traitement et à l'unité des rez-de-chaussée commerciaux.

Une devanture en applique habille le bar de la place du Dr-Joseph-Chevillon.

Composition

La lisibilité du paysage de la rue et la bonne visibilité de chaque commerce sont optimales lorsque la cohérence de l'architecture est respectée et que l'ensemble des éléments du commerce s'alignent sur la trame de composition de la façade, c'est-à-dire ses lignes horizontales (corniches et balcons) et verticales (alignements des fenêtres).

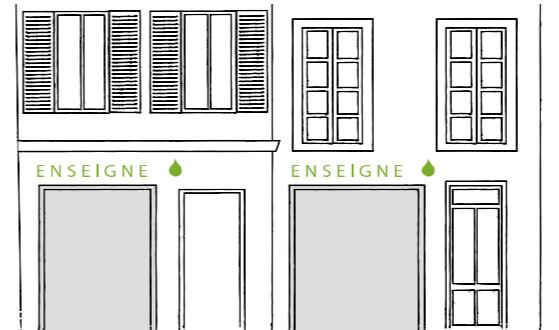
Horizontalement, la devanture limitera son emprise sous la ligne du plancher du premier étage.

Verticalement, la devanture respectera les descentes de charges et s'inscrira dans les limites parcellaires.

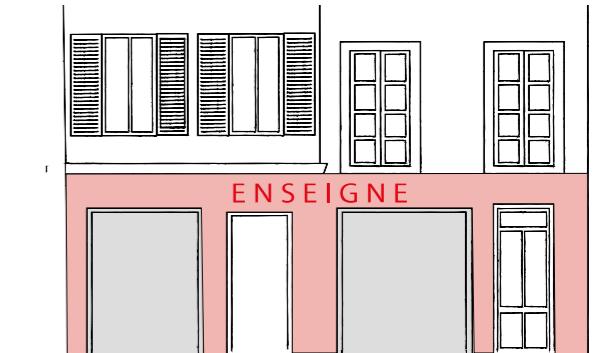


Ici, les devantures de la rue Frédéric-Rambert respectent les rythmes horizontaux et verticaux de la façade.

COMMERCE SUR DEUX PARCELLES



✓ Pour un commerce implanté sur deux parcelles, la lisibilité de chacune des parcelles doit être maintenue. L'unité du commerce se fera par le respect d'une charte graphique sur les deux devantures. En cas d'impossibilité de positionner l'enseigne sur la maçonnerie, elle prendra place sur la vitrine, sous forme de lettrages adhésifs.

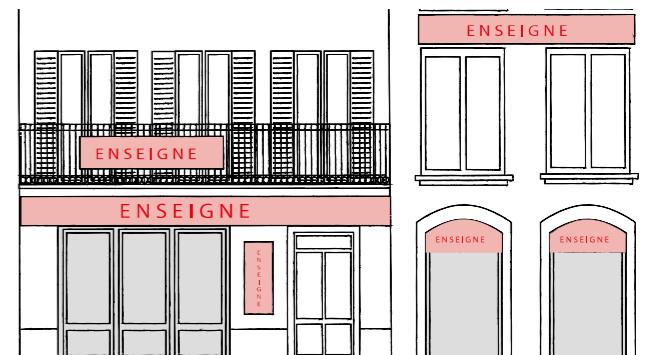


✗ L'installation d'enseignes filant sur deux bâtiments masque les délimitations du bâti, brouille le rythme parcellaire et dénature l'architecture d'origine.

COMMERCE(S) SUR DEUX NIVEAUX



✓ Les devantures sont positionnées de façon à ne pas dénaturer le bâtiment. Les enseignes parallèles s'inscrivent dans la devanture et dans le respect de la composition architecturale. Un commerce en étage indique sa présence par le lambrequin de store. Les enseignes en drapeau sont placées dans l'emprise du rez-de-chaussée commercial.



✗ Les enseignes colonisent les étages, l'emprise du commerce s'étend au-delà des limites du rez-de-chaussée. Les ouvertures cintrées sont tronquées par des bandeaux d'enseigne.

✓ à privilégier ✗ à éviter

Devanture en applique

Les devantures commerciales de ce type sont majoritaires dans le centre ancien d'Allauch. À partir du XIX^e siècle, elles se présentent comme des baies intégrées dans un ensemble menuisé comprenant des panneaux latéraux et un bandeau supérieur recevant l'enseigne, l'ensemble étant plaqué sur la façade.



Pour en savoir plus

Téléchargez la fiche conseil centre ancien n°18 sur www.caeu13.fr



La devanture en applique du restaurant place Benjamin-Chappe est dissociée de la porte d'entrée de l'immeuble, ce qui est généralement souhaitable.



1 La corniche

Composée classiquement ou réinterprétée de façon moderne, elle couronne la devanture en la protégeant de la pluie. Sa sous-face permet d'y encastrer un système d'éclairage.

2 Le bandeau horizontal

Il coiffe la devanture en répondant aux rythmes des éléments verticaux et s'achève par la corniche. Il est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale.

3 Le cordon horizontal

Cette moulure comparable à celle de l'allège sépare traditionnellement les coffrages verticaux du bandeau horizontal.

4 Le store tissu

Le bandeau horizontal doit être conçu pour abriter discrètement le mécanisme, qui ne doit pas être disposé en applique (pas de caisson extérieur). Le tissu du store doit être uni (sans rayures).

5 Le lambrequin

Partie verticale du store tissu qui reçoit généralement l'enseigne.

6 Les éléments latéraux

Réalisés en panneaux, souvent en bois et décorés, ils rythment et délimitent la devanture commerciale.

7 La vitrine

Positionnée parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés en bois, parfois redoublés en panneaux latéraux.

8 L'allège

Réalisée en bois, elle supporte généralement la vitrine. Elle présente des décors plus ou moins élaborés. Elle peut permettre d'intégrer des éléments techniques tels que les climatiseurs.

9 Le socle / seuil

Il isole la devanture commerciale de l'humidité de la chaussée et est traditionnellement réalisé avec des pierres calcaires massives, très dures, type pierre de Cassis.

Devanture en feuillure

Communément appelée vitrine, la devanture en feuillure est une vitre prise dans un châssis et posée dans l'épaisseur du mur, en retrait d'au moins 15 cm par rapport au nu extérieur de la façade. Ce système sera privilégié lorsque la façade présente des éléments de décoration qui doivent être préservés et rester visibles.



Pour en savoir plus

Téléchargez la fiche conseil centre ancien n°19 sur www.caeu13.fr



Au numéro 7 de la rue Frédéric-Chevillon, cette boutique a opté pour la simplicité d'une devanture en feuillure.



1 La corniche en pierre

Elle marque l'ouverture de la baie et protège la devanture de la pluie. Elle fait partie de la modénature de la façade.

2 L'enseigne en drapeau

Elle est de teinte et de matériaux semblables aux menuiseries ou au bandeau horizontal.

3 Le bandeau horizontal

Ce coffrage couronne la devanture. C'est là où l'on place traditionnellement l'enseigne commerciale. Il permet d'intégrer store et volet roulant éventuels.

4 Le store en tissu

Le bandeau horizontal doit être conçu afin de pouvoir abriter discrètement le mécanisme du store, sous le bandeau et non en applique (pas de caisson extérieur). Les tissus unis (sans rayures) sont à privilégier.

5 L'encadrement en pierre

Il fait partie de la modénature de la façade et reste visible en tant qu'élément de décor de la façade.

6 La vitrine

Positionnée en retrait d'au moins 15 cm parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés et peut se diviser en panneaux latéraux.

7 Le socle / seuil

Il isole la devanture commerciale de l'humidité de la chaussée et est traditionnellement réalisé avec des pierres calcaires massives, très dures, de type pierre de Cassis.



L'enseigne

Prolifération désordonnée, dimensions démesurées, couleurs et formes disparates, les enseignes peuvent coloniser et banaliser l'espace, autant que dénaturer l'architecture. Soigneusement traitées, les enseignes attirent l'œil, animent et enrichissent le paysage urbain.

Leur bonne intégration, tant au niveau de la devanture que de la rue commerçante, de la façade ou de la perspective urbaine, nécessite une réflexion sur la forme, les matériaux utilisés et leur couleur, le graphisme, la taille et le positionnement en façade.



Pour en savoir plus
Téléchargez la fiche conseil centre ancien n° 20 sur www.caeu13.fr

Ici les informations complémentaires sont peintes sur un panneau en bois.

Types d'enseignes

ENSEIGNE

Peinte
Directement sur la façade.

ENSEIGNE

Lettre à lettre
En bois ou aluminium découpées, directement sur la façade.

ENSEIGNE

Sur vitrine
Lettrage adhésif directement sur le verre.

ENSEIGNE

Sur panneau
En bois ou aluminium, lettres peintes ou découpées.

Il est préférable de garder une composition qui facilite la lecture et l'identification de chaque commerce. La surface cumulée de l'enseigne ne doit pas être supérieure à 10 % de la surface totale de la façade commerciale pour ne pas prédominer sur l'architecture. Les enseignes peintes ou en lettres découpées seront donc à privilégier car elles respectent la façade. Les caissons en saillie sont à proscrire. Dans le cas d'une devanture en feuillure avec enseigne sur panneau, cette dernière devra être posée dans l'emprise de la vitrine. Il est recommandé d'utiliser une seule couleur de fond et une teinte allant du noir au blanc pour le lettrage adhésif.

Emplacement et dimension

EN APPLIQUE SUR DEVANTURE EN FEUILLURE



✓ Une enseigne centrée et discrète, avec des proportions raisonnables et des informations secondaires directement sur le vitrage.

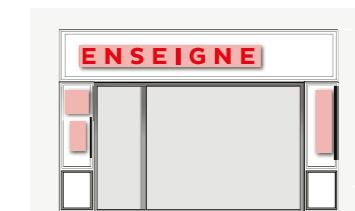


✗ La multiplication d'enseignes mal dimensionnées, mal alignées, mal hiérarchisées et hors de l'emprise de la devanture.

EN APPLIQUE SUR DEVANTURE EN APPLIQUE

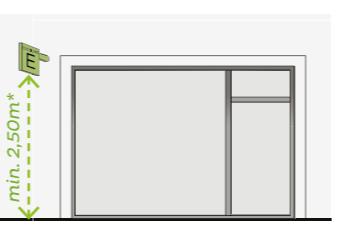


✓ Une enseigne centrée et discrète, avec des proportions mesurées et des informations secondaires sur les panneaux latéraux.



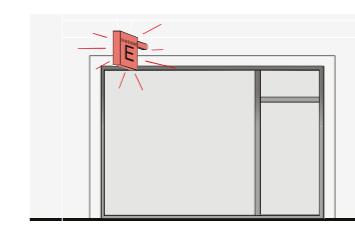
✗ La multiplication d'enseignes et la superposition de panneaux mal dimensionnés, mal alignés et mal hiérarchisés.

«EN DRAPEAU», PERPENDICULAIRE À LA FAÇADE



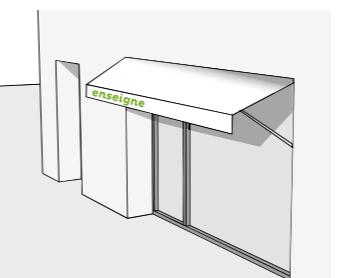
*sauf contraintes liées à l'étroitesse de la rue et des trottoirs

✓ Une enseigne discrète avec des proportions raisonnables (50 x 50 cm max.). Elle est suspendue à une tige horizontale ou maintenue sur le côté.

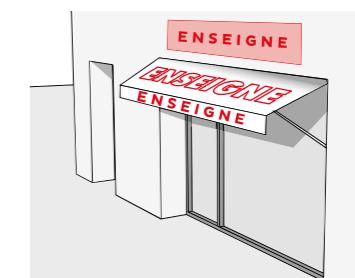


✗ Une enseigne imposante, placée au-dessus des ouvertures, dans un caisson lumineux autre que LED, sur un drapeau façon calicot, avec des textes défilants et/ou clignotants.

SUR STORE OU MARQUISE



✓ Une enseigne de préférence sur le lambrequin qui peut être complétée par une enseigne peinte ou lettre à lettre.



✗ Les doublons d'enseignes (store, façade, balcon...).

✓ à privilégier ✗ à éviter



Le système d'éclairage

La mise en lumière d'un commerce participe à son identité, sa visibilité et surtout à l'ambiance de la rue commerçante. Une vitrine bien éclairée favorise l'attractivité de la rue.

Néanmoins, l'éclairage de la devanture et des enseignes doit tendre à limiter la consommation énergétique et la pollution lumineuse, notamment la nuit.

Toujours garder en mémoire que l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.



Ici, le rétroéclairage LED de l'enseigne en lettres découpées permet de limiter les câbles et spots visibles.

Il est aujourd'hui conseillé de remplacer toutes les anciennes lampes, très consommatrices, par des technologies plus économiques, pour une même qualité d'éclairage. Le choix se fera entre trois possibilités.

- **les lampes fluocompactes :** elles dégagent moins de chaleur et sont plus efficaces que les technologies à incandescence ;
- **les lampes à halogène à haute efficacité :** bien moins sobres que les fluocompactes, elles permettent néanmoins de produire une belle lumière. Elles supportent les luminaires à variateur ;
- **les LED :** à la fois très durables et très sobres, elles éclairent instantanément et supportent les allumages répétés. Elles résistent aux chocs et au froid.

Dans tous les cas, plus le nombre de lumens/W est élevé, plus le luminaire émettra de lumière pour une même consommation. D'autres critères, tels que la température de couleur ou l'indice de rendu des couleurs, permettront de mettre en valeur la vitrine. Un soin particulier devra être apporté à l'intégration des câbles et boîtiers techniques qui, par leur cumul, dégradent les façades. Il est conseillé d'éteindre l'éclairage à 23 heures afin de protéger l'environnement nocturne.

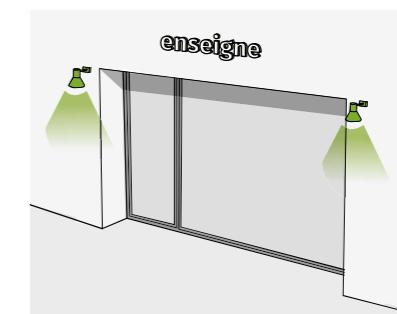
Types d'éclairage

SPOTS



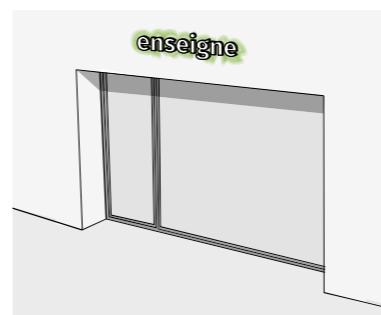
- ✓ Discrets et émettant une lumière indirecte.

APPLIQUES



- ✓ Discrettes et émettant une lumière indirecte.

LETTRES RÉTRO-ÉCLAIRÉES



- ✓ Les lettres de l'enseigne découpées sont rétro-éclairées.

AUTRES TYPES



- ✗ Enseigne lumineuse par projection, caisson lumineux, néon filant, guirlande lumineuse, néon blanc ou coloré, éclairage clignotant, de couleur et défilant (réservé aux services d'urgence).

Emplacements de l'éclairage

EN FAÇADE

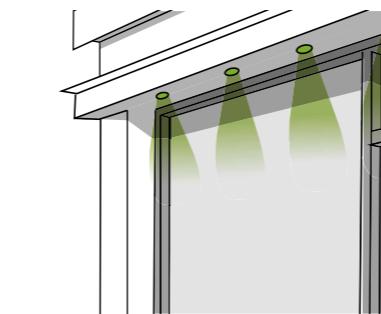


- ✓ Localisé de part et d'autre de la vitrine.

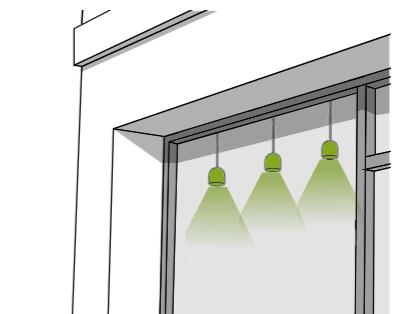


- ✗ Déporté sur la marquise ou l'avant.

DANS L'ÉPAISSEUR DE LA VITRINE OU À L'INTÉRIEUR



- ✓ Dans l'épaisseur de la devanture en applique, sous la partie horizontale du bandeau.



- ✓ À l'intérieur du commerce ou dans l'épaisseur de la devanture en feuillure, orienté vers la vitrine.

✓ à privilégier ✗ à éviter



Les protections solaires et climatiseurs

Bien que les stores et les climatiseurs aient des fonctions différentes, ils partagent un objectif commun qui est d'améliorer le confort d'été dans les espaces intérieurs.

Le store participe également à l'identité visuelle d'un commerce ; ses dimensions et sa couleur tout comme l'intégration réussie de ses éléments techniques dans les devantures sont des enjeux majeurs.



Sur cette devanture en feuillure, le climatiseur est discret, intégré au dessus de la porte.

Les dispositifs de confort thermique :

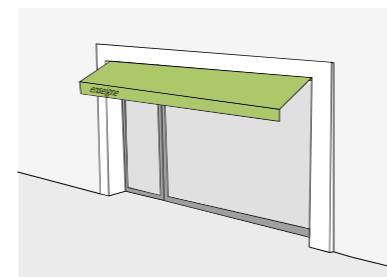
- **le store :** Il doit être choisi en harmonie avec le reste de la vitrine, le plus souvent de la même couleur. Sinon, le sélectionner uni et dans un ton neutre. Quand un store vient compléter le dispositif commercial, il est recommandé d'apposer son enseigne parallèlement, soit sur la façade soit sur le store. L'avantage d'un store sans enseigne : il n'a pas besoin d'être modifié en cas de changement de commerce.
- **le climatiseur :** Plusieurs alternatives existent pour rafraîchir les commerces, notamment le brasseur d'air, écologique et peu énergivore. Mais le climatiseur reste le plus commun. Sa bonne intégration est indispensable pour garder une harmonie de devanture et de façade. Son installation dans l'épaisseur d'une fenêtre, derrière des ventelles, est une option esthétique et peu coûteuse.

Pour en savoir plus :
Téléchargez la fiche conseil centre ancien n° 21 sur www.caeu13.fr

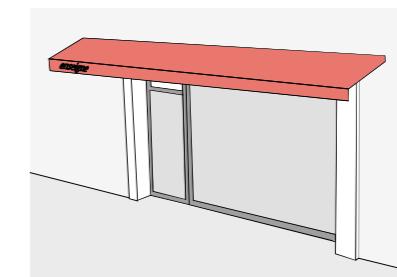


Emplacement des protections solaires

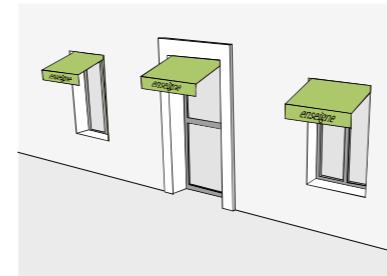
STORES



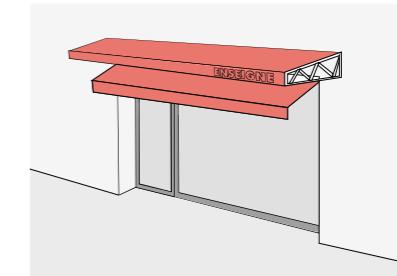
✓ Inscrit dans l'encadrement de la vitrine.



✗ Non-inscrit dans l'encadrement de la vitrine.



✓ Inscrit dans les encadrements des ouvertures.

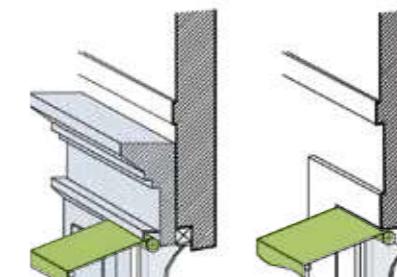


✗ L'accumulation d'éléments de protection mal ajustés et participant à la surcharge visuelle de la façade.

AUTRES DISPOSITIFS



✓ Une treille, agrémentée d'une plante grimpante. Elle participe au rafraîchissement du commerce et de la rue.



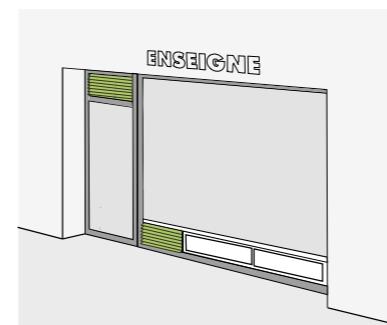
✓ Placé dans le bandeau de la devanture en applique ou inscrit dans l'encadrement de la baie en feuillure.



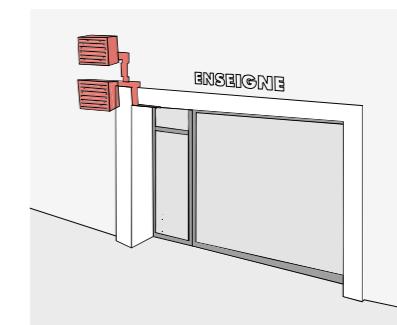
✓ Un auvent, ou une marquise, inscrit dans le gabarit de la devanture.

✗ En saillie sur la façade au-dessus de l'encadrement de la baie en feuillure.

Intégration des climatiseurs



✓ Intégré dans la devanture au-dessus de la porte ou sous la vitrine.



✗ Visible en façade, que ce soit en rez-de-chaussée ou au niveau du premier étage.

✓ à privilégier ✗ à éviter



Les éléments de fermeture

Volets roulants, pliants, grilles ...

Le système de fermeture des façades commerciales revêt une double importance, tant du point de vue de la sécurité que de l'esthétique.

Composé de matériaux durables et résistants, il peut être discret et intégré à la composition de la devanture.



Les grilles ajourées permettent aux passants de voir les vitrines de jour comme de nuit, tout en sécurisant le commerce.

Quelques anciens systèmes de fermeture en applique perdurent comme ici dans la Grand rue, avec des contrevents qui se logent dans les caissons latéraux.

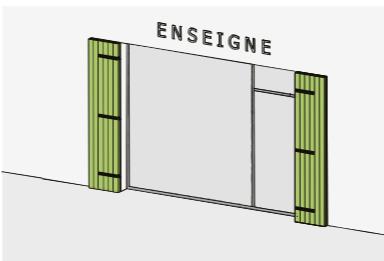
On préférera des volets pliants ou des grilles ajourées, a fortiori s'il s'agit d'une façade aux modénatures marquées. Éviter le volet roulant galvanisé qui donne un effet «porte de garage» et banalise l'ouverture sur la rue.

Deux alternatives au volet roulant métallique

- **le vitrage anti-effraction :** L'efficacité énergétique de cet investissement participe au confort du commerce tout en assurant une visibilité accrue même en dehors des heures d'ouvertures. Ce choix permet de renforcer l'image de marque du commerce et nécessite peu d'entretien.
- **les volets repliables :** Ouverts ou fermés, les volets repliables en bois s'intègrent parfaitement dans une devanture en applique. Des volets en bois de qualité supérieure, bien entretenus, peuvent avoir une longue durée de vie.

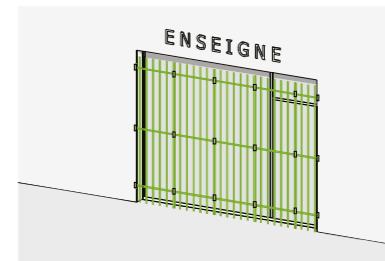
Systèmes de fermeture

VOLETS PLIANTS



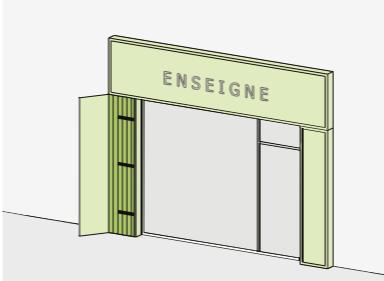
✓ En bois ou en métal se repliant sur la façade.

GRILLES ET FERRONNERIES

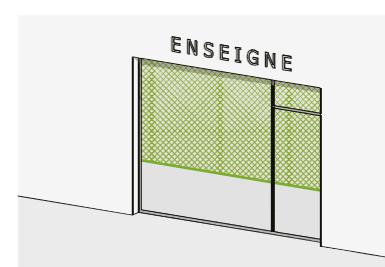


✓ Lissant perçueoir l'intérieur du commerce la nuit et gardant la rue plus animée. Se repliant sur la façade le jour.

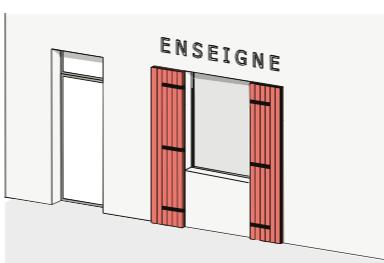
VOLETS ROULANTS



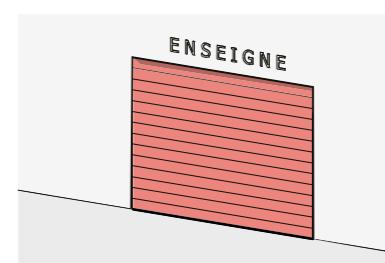
✓ En bois ou en métal se repliant à l'intérieur de la devanture en applique.



✓ Discret, idéalement placé à l'intérieur, ajouré ou microperforé. Finition laquée avec couleur similaire aux éléments de la façade.

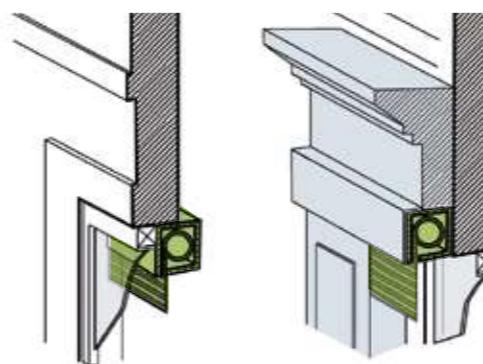


✗ Ne correspondant pas à la taille de l'ouverture

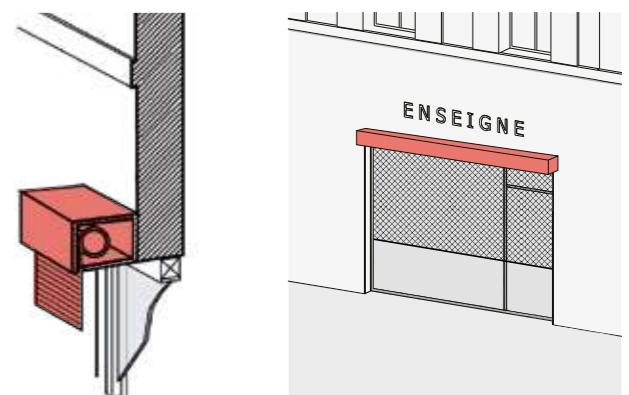


✗ Opaque en finition de type acier galvanisé, susceptible de se faire taguer. (Effet «porte de garage».)

Intégration du volet roulant



✓ Le coffre du volet roulant s'inscrit dans l'encaissement de la baie en feuilure ou prend place dans le bandeau de l'applique.



✗ En saillie sur la façade dans un bloc proéminent.

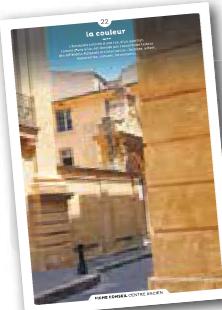
✓ à privilégier ✗ à éviter



Les couleurs et les matériaux

Le bâti ancien a été construit avec des matériaux de provenance ou d'extraction proche qui ont déterminé les couleurs des bâtiments. Ces teintes, issues de la géologie locale, permettent aux constructions de s'inscrire parfaitement dans le paysage sans créer de dissonance par des rapports de contrastes trop marqués.

La couleur possède également une dimension culturelle liée aux spécificités du territoire. Elle se perçoit à plusieurs échelles : celles du paysage, de la ville, du village, de la rue et du bâti. De plus, sa perception sera différente selon l'orientation, la saison et le point de vue.



Pour en savoir plus
Téléchargez la fiche conseil centre ancien n° 22 sur www.caue13.fr



Les teintes de la gamme Allaudienne



Pour faciliter le dialogue, la commune d'Allauch met à votre disposition une palette de couleurs consultable au service urbanisme de la mairie. Réalisée avec le CAUE13, elle met en évidence les teintes locales pour les enduits, ferronneries, portes et volets. Vous pouvez ainsi faire votre choix avant de vous référer aux nuanciers RAL ou fabricants.

Teintes d'enduit



✓ L'enduit du rez-de-chaussée reprend la couleur des étages pour préserver une unité d'ensemble. Les éléments de modénature de la façade seront repris, tels que les encadrements des fenêtres marqués avec un enduit plus clair, un badigeon de chaux ou de la pierre naturelle.



✗ Une peinture du rez-de-chaussée (V1) ou du contour de la vitrine (V2) différente de celle de la façade (V3).

Devantures en applique

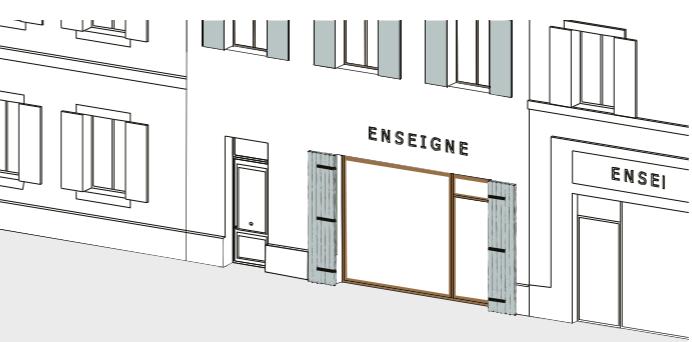


✓ Optez pour des panneaux menuisés et moulurés. Soit la devanture reprend la teinte des volets de la façade (V1). Soit elle apporte sa propre couleur, dense, saturée, sobre et mate (V2). Le vitrage est de couleur clair.

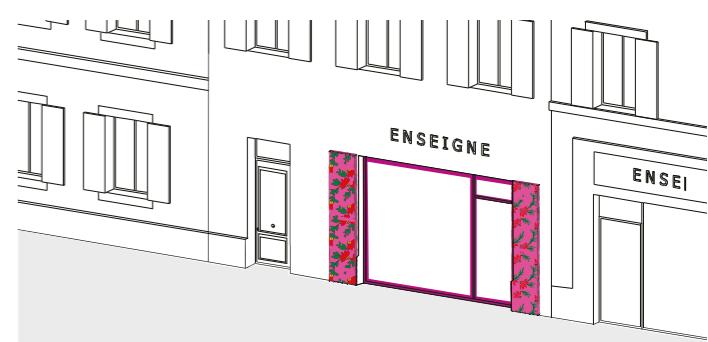


✗ Évitez les panneaux composites, les produits réfléchissants et lisses tels que le PVC, l'aluminium, le verre émaillé, les imitations (fausse brique, faux marbre, faux bois...).

Menuiseries et éléments de fermeture



✓ Les menuiseries et éléments de fermeture en bois ou métal laqué sont recommandés. En bois, ils sont de couleur plus foncée ou de même couleur que les volets. En métal, les menuiseries sont thermolaquées avec des teintes issues de la palette couleur de la ville (lire p. ci-contre).



✗ Le PVC est déconseillé, tout comme les couleurs vives et à fort contraste avec l'environnement. Les effets de polychromie, de brillance et toute forme de décor sont proscrits.

✓ à privilégier ✗ à éviter

Quelles démarches pour mener à bien son projet ?

Accompagnement du CAUE13 pour la qualité des devantures et enseignes

- 1 Je consulte la **charte des devantures et enseignes** pour m'informer sur les possibilités et sur les recommandations architecturales à suivre sur la commune.
- 2 Je consulte l'**architecte conseil du CAUE13** pour présenter mon projet de devanture et enseigne avant toute démarche administrative.
- 3 Je fournis les **documents nécessaires** selon la nature de mes travaux, **et je dépose une autorisation** d'urbanisme.
- 4 L'**architecte conseil du CAUE13** émet un avis consultatif sur le projet. **L'Architecte des Bâtiments de France** donne son accord, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires. **La commune** accorde l'autorisation d'urbanisme.

 ACCUEIL AU SERVICE URBANISME
PRISE DE RENDEZ-VOUS AVEC
L'ARCHITECTE CONSEIL DU CAUE13

Montée Jean-Baptiste Tirau,
13190 Allauch

Lundi matin : 8h30-12h

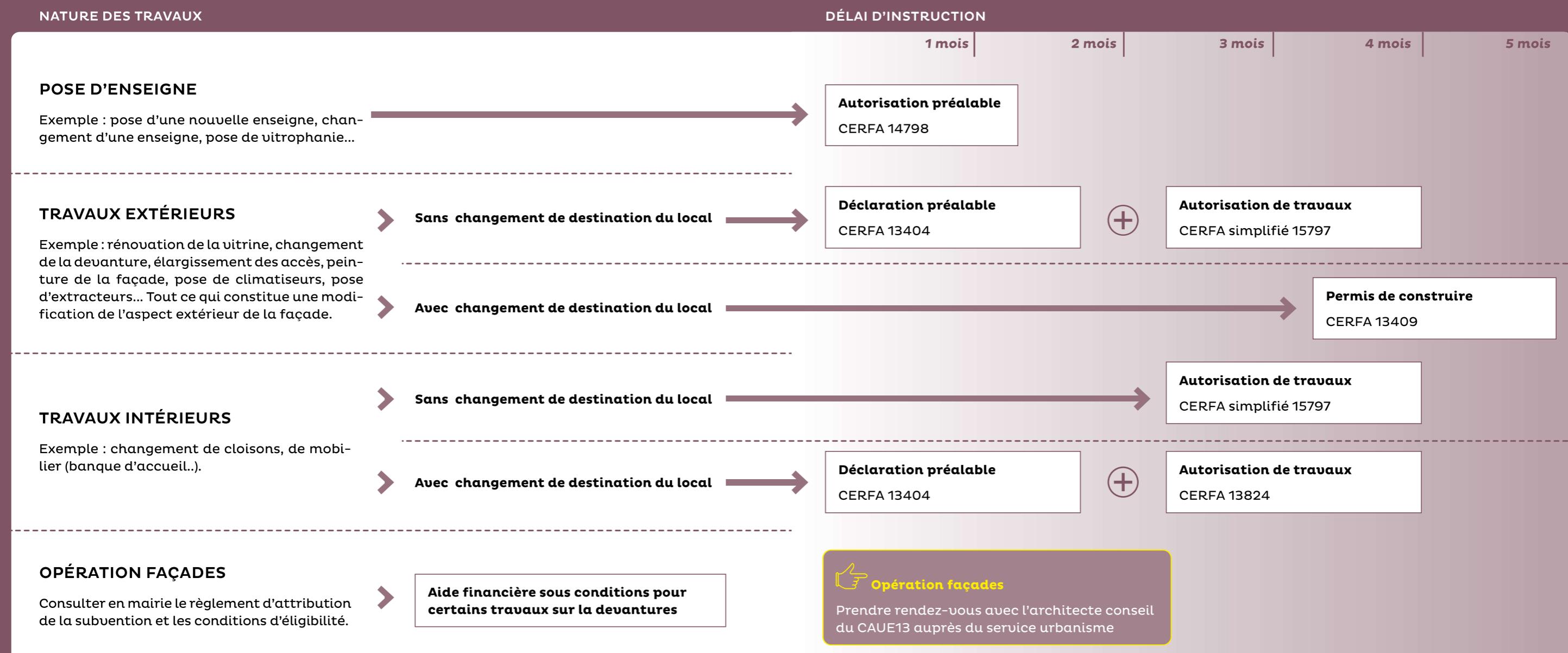
Mercredi matin : 8h30-12h

04 91 10 48 40

www.allauch.com

urbanisme@allauch.com

Démarches administratives en fonction de la nature des travaux



Les devantures et les enseignes participent à la qualité du cadre de vie dans le cœur des villes, au même titre que la couleur des façades ou la teinte des volets. C'est pourquoi le CAUE13 a conçu ce fascicule à l'intention des commerçants qui ont pour projet de créer, modifier ou restaurer leur devanture et leurs enseignes.

Voici un guide pour ne rien laisser au hasard et découvrir comment renforcer l'attractivité d'un commerce tout en participant à l'ambiance provençale qui caractérise nos centres anciens.

À chacune des étapes du projet, les commerçants peuvent bénéficier de conseils gratuits auprès des architectes conseil du CAUE13, en prenant rendez-vous en mairie.

*Des architectes,
urbanistes & paysagistes
au service des habitants
du département*

**CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

18, rue Neuve-Sainte-Catherine 13007 Marseille
04 96 11 01 20 • www.caue13.fr 

© Crédits photos : CAUE13, sauf mention contraire.

